

REPUBLIQUE FRANCAISE

Commune d'Apt

dossier n° DP08400325S0047

date de dépôt: **24/02/2025**

demandeur: **Monsieur SCHENTULEIT Ralf**

pour : **pose de panneaux photovoltaïques en toiture**

adresse terrain: **49 Avenue Philippe de Girard
84400 APT**

Affaire suivie par :
Magali POLGE

**Monsieur SCHENTULEIT Ralf
49 Avenue Philippe de Girard**

84400 APT

Monsieur,

Conformément à l'article R 423.39 du code de l'urbanisme, les pièces complémentaires demandées dans le cadre de l'instruction de votre demande de déclaration préalable référencée ci-dessus n'ont pas été fournies dans le délai de 3 mois à compter de la date de réception du courrier de demande de pièces complémentaires (15.03.2025). En conséquence, la demande de déclaration préalable a fait l'objet d'un rejet tacite valant classement « sans suite ».

J'attire cependant votre attention sur le fait que cette mesure ne doit pas être interprétée comme un accord tacite sur le projet envisagé, étant précisé que si vos travaux étaient mis à exécution sans autorisation réglementaire de mes services, vous vous exposeriez à des poursuites pour infraction à la législation.

Je vous prie de croire, Monsieur, en l'assurance de ma considération distinguée.

Fait, le **04 JUL. 2025**

Le maire

Par délégation du Maire
Jean AILLAUD
Premier adjoint

